

l'agglø

PORTS & STRATÉGIES

- 1 Les atouts économiques du maillage portuaire
- 2 Le plan pêche Guyane : développement et modernisation
- 3 Le port : ses missions, ses métiers, ses équipements



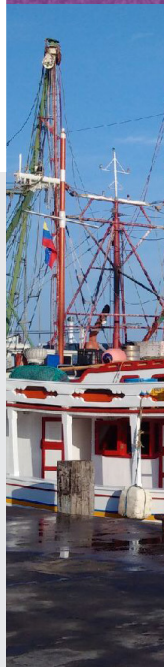
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø




CONNECTEZ-VOUS

www.cacl-guyane.fr





l'agglo PORTS & STRATÉGIES



Le port du Larivot occupe une place particulière dans l'identité, l'histoire et l'économie du territoire de la CACL. Construit en 1948 dans l'estuaire de la rivière de Cayenne, il est l'unique port de pêche industrielle de Guyane. La CACL exerce de plein droit sa gestion depuis 2018.

La filière pêche, 3^e secteur économique de Guyane, doit relever de nombreux défis, aux premiers rangs desquels figurent sa structuration, le renouvellement de sa flotte, la formation des jeunes et la lutte contre la pêche illégale. La modernisation du Port du Larivot se révèle donc être une étape majeure pour le développement du secteur ainsi que la nécessaire protection de nos fonds marins menacés.

1 Les atouts économiques du maillage portuaire

L'agglomération accueille sur son territoire :

- le grand port maritime de Dégrad des Cannes
- le port de Cayenne
- le port du Larivot
- le port de plaisance et de loisirs de Montsinéry.

De nouveaux quais seront aménagés à Roura, Rémire-Montjoly, Macouria, Matoury et Montsinéry-Tonnégrande afin d'accueillir et embarquer les passagers des futures navettes fluviomaritimes de la CACL.

Engagée avec ses voisins caribéens dans l'économie bleue*, la CACL souhaite favoriser une meilleure adéquation entre l'offre d'infrastructures existante et les potentielles activités liées aux ports : tourisme, plaisance et loisirs, pêche et activités agroalimentaires, activités industrielles et marchandes, transport, etc. Intrinsèquement, la CACL devient garante d'un développement durable de ces activités créatrices d'emploi dans le respect de l'environnement.



Le port du Larivot, ZAE de la CACL

La superficie du foncier du port est de 7 hectares. Il fait partie des 14 Zones d'Activités Économiques (ZAE) de la CACL. Sa mission concerne les secteurs de la pêche, l'agro-transformation, l'énergie, l'accastillage et la plaisance.

**L'économie bleue est l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers, et côtes, y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement.*

Commission européenne, 2018.

2 Le plan pêche Guyane : développement et modernisation

En septembre 2018, le ministère de l'Outre-Mer annonce l'élaboration du plan pêche Guyane. L'objectif est de relancer et développer durablement la filière pêche (crêvettière, vivaneau, côtière) sur le territoire guyanais.

Ce plan pêche porte sur trois grandes thématiques : la formation, les infrastructures et la pêche illicite.

Les mesures de **14 fiches d'actions** établies de concert par la CACL, les acteurs privés et publics du secteur halieutique, les communes et la CTG sont financées sur une période de 6 ans (jusqu'à 2025) par un budget de **24 607 048 €**.

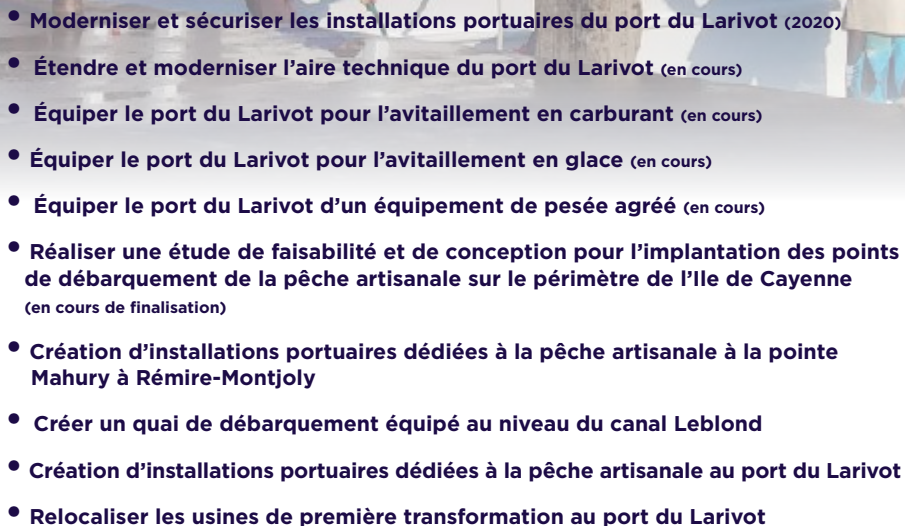
Ainsi, la CACL a lancé une grande opération de rénovation et modernisation du port du Larivot d'un **montant global de 500 000 €**.

De 2019 à 2024, de nombreux équipements ont été remplacés afin d'améliorer et sécuriser les conditions de travail sur le port : **bollards, boucliers de défense de la darse et dragage, réfection des pieux de défense des quais de déchargement**. L'installation d'un équipement de pesée agréé ainsi qu'un poste d'avitaillement en glace sur le quai valorise la qualité des produits des pêcheurs en facilitant leurs manipulation, tri, enregistrement et traçabilité.

Enfin, la réfection des réseaux électriques, d'eau potable, de pluie et d'assainissement des eaux usées, ainsi que l'installation d'un poste d'avitaillement en carburant favoriseront la transition écologique du port en réduisant l'incidence de ses activités sur l'environnement.

Les **investissements publics et privés mobilisés entre 2019 et 2025** feront du port du Larivot un port de référence.

FICHES-ACTION DU PLAN PÊCHE GUYANE

- 
- **Moderniser et sécuriser les installations portuaires du port du Larivot (2020)**
 - **Étendre et moderniser l'aire technique du port du Larivot (en cours)**
 - **Équiper le port du Larivot pour l'avitaillement en carburant (en cours)**
 - **Équiper le port du Larivot pour l'avitaillement en glace (en cours)**
 - **Équiper le port du Larivot d'un équipement de pesée agréé (en cours)**
 - **Réaliser une étude de faisabilité et de conception pour l'implantation des points de débarquement de la pêche artisanale sur le périmètre de l'Île de Cayenne (en cours de finalisation)**
 - **Création d'installations portuaires dédiées à la pêche artisanale à la pointe Mahury à Rémire-Montjoly**
 - **Créer un quai de débarquement équipé au niveau du canal Leblond**
 - **Création d'installations portuaires dédiées à la pêche artisanale au port du Larivot**
 - **Relocaliser les usines de première transformation au port du Larivot**

Remplacement des bollards



Réfection des boucliers de défense de la darse et dragage



Réfection des pieux de défense des quais de déchargement



Autres projets des fiches actions du plan pêche Guyane

- Réalisation d'une étude de conception de points de débarquement de la pêche artisanale sur le périmètre de l'île de Cayenne (en cours de finalisation)
- Création d'installations portuaires destinées à la pêche artisanale à la pointe du Mahury à Rémire-Montjoly
- Création d'un quai de débarquement équipé au niveau du canal Leblond
- Relocalisations des usines de première transformation au port du Larivot

3 Le port : ses missions, ses métiers, ses équipements

Le développement d'une pêche locale respectueuse de la richesse de ses fonds marins passe par la professionnalisation de ses acteurs. Les métiers du port et de la pêche sont nombreux et variés, souvent méconnus des jeunes.

Fin 2018, le nombre de marins-pêcheurs actifs était de 453 dont 90% de nationalité étrangère. Depuis 2018, la Direction de la Mer a cessé de délivrer des licences aux marins en l'absence de diplômes.

Face aux difficultés de recrutement d'équipage breveté et à l'absence d'établissement de formation professionnelle maritime, la CACL s'est positionnée pour recevoir sur son territoire le futur lycée des métiers et des qualifications de la mer. Un CAP Matelot s'ouvrira dès la rentrée 2024 au Lycée agricole de Matiti (Pacte tripartite pour la relance de la filière pêche en Guyane).

Un nouveau quai pour développer la flotte

La CACL, lauréate de l'appel à projets ministériel «Plan de relance pêche et aquaculture», a obtenu un financement de 1 M€ en 2022 (financement France France AgriMer) pour la réfection du quai A, actuellement inexploitable en raison de sa vétusté.

Cette opération comprend la déconstruction du quai et la récupération des éléments gênant la navigation, le dragage des sédiments en arrière du quai et la reconstruction du quai sur une longueur de 215 m de front d'accostage.

La CACL s'est engagée à diriger ces travaux par des techniques adaptées à la préservation des eaux, des sols, des tiers et de la biodiversité.

La réparation navale, une exclusivité du port du Larivot

Le port du Larivot est le seul port de Guyane à posséder un portique de levage.

Il sert à mettre à sec les navires (chalutiers, tapouilles, navires de l'administration et de plaisance) dans la zone de carénage afin de les réparer.

En octobre 2023, un nouveau portique* a été réceptionné. Sa capacité de charge est de 200 tonnes.

Conjointement, l'aire de carénage est étendue et rénovée pour recevoir 60 navires par an.

*Coût : 1740 000 € cofinancés par l'Union européenne.

Le portique de levage et la pêche illégale

Le portique et la zone de carénage sont également utilisés par les Forces Armées de Guyane (FAG) pour la lutte contre la pêche illégale. Les bateaux saisis sont détruits sur ordre de l'autorité judiciaire. Entre novembre et décembre 2023, 10 navires de pêche illégaux (originaires du Brésil, Guyana et Suriname) ont été interceptés, donnant lieu à la saisie de plus de 30 tonnes de poissons, 80 kg de vessies natatoires et 50 km de filets.



Sensibiliser l'État

Pour sensibiliser l'État aux conditions de la pêche en Guyane. Serge SMOCK, président de la CACL, sollicite régulièrement les hauts fonctionnaires du gouvernement lors de leur passage en Guyane et leur fait visiter le port du Larivot.



Jean-François Carencro, Ministre de l'Outre-mer, le 14 décembre 2022



Visite d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la mer, le 3 mai 2023



Visite des eurodéputés Christophe Grudler, Stéphane Bijoux et Max Orville en Guyane, le 17 décembre 2022

LES CHIFFRES CLÉS 2023

LA PÊCHE, EST LE 3^e SECTEUR ÉCONOMIQUE DE GUYANE AVEC UN CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DE 10,2 M€



7 ha

de superficie
(port du Larivot)



800 emplois directs
2 400 emplois indirects



250 m

de linéaire de quai
(port du Larivot)



45

navires vénézuéliens de pêche au vivaneau
(port du Larivot)



420 à 450 marins,
dont **350** embarqués



152 T

de crevettes débarquées
au port du Larivot en 2022



1 160 T

de poissons
hors vivaneaux
débarqués dans les
ports de l'agglomération

Sources : Port du Larivot, IEDOM, Ifremer et DGMT

Président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :
Serge SMOCK

Conseil portuaire du port du Larivot

Représentants élus CACL

Serge BAFAU
Teed GASPARD

Représentants personnel CACL

Directeur du Port - Cédric MAZIA
Directrice DDAE - Davina AUGUSTE

CTG

Jean-Luc LEWEST
Christiane BARBE

CRPMEM

Léonard RAGNAUTH
Joël PIED

CCIRG

Joëlle PREVOT-MADERE
Amalia BOULLANGER

Représentants comité des usagers

Emmanuel BAZIN
Nicolas ABCHEE
André FLORUS



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX
Standard : 05 94 28 28 28

Connectez-vous !

www.cacl-guyane.fr



@CACLGuyane



@CACL_GUYANE



@CACLGUYANE